

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

MARDI 2 JUIN 2026 à 19H

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 avril 2026
- 3) Approbation du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du site patrimonial remarquable (SPR) de Bonne
- 4) Vote du budget supplémentaire 2026
- 5) Adhésion au dispositif Achats Publics Mutualisés du Syane
- 6) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs locaux (CCID)
- 7) Désignation des représentants communaux au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) d'Annemasse Agglo
- 8) Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- 9) Désignation du correspondant défense et sécurité routière
- 10) Création d'emplois permanents
- 11) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 12) Informations et questions diverses : présentation des évolutions du réseau des transports publics

A Bonne, le 28 mai 2026

Le Maire,
Denis SERVAGE

